

Le 13 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-093

Marchés publics

Accord-cadre pour la maintenance du logiciel de
gestion du patrimoine, acquisition de modules
complémentaires et prestations associées

Avenant n°4 avec la société
AS-TECH Solutions

Certifié exécutoire	20 MARS 2023
Reçu en préfecture	17 MARS 2023
Publié	20 MARS 2023

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2194-1-5° et R.2194-7 du code de la
commande publique, portant sur les modifications non
substantielles des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de
Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire
du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président
délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les
avenants aux marchés de travaux, fournitures et
services et les accords-cadres, quels que soient le
montant, l'objet, la nature et le mode de passation du
marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à
Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour
exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la décision du Président du 9 avril 2021 approuvant le
contrat de maintenance du logiciel de gestion du
patrimoine, acquisition de modules complémentaires et
prestations associées avec la société AS-TECH
Solutions ;

Considérant qu'il convient d'intégrer au contrat une
clause de révision des prix, non prévues initialement ;

Considérant qu'il convient d'acter cette modification par
voie d'avenant.

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°4 à l'accord-cadre pour la maintenance du logiciel de gestion du patrimoine, acquisition de modules complémentaires et prestations associées avec la société AS-TECH Solutions ;
- De préciser que cet avenant a pour objet d'intégrer une clause de révision des prix du marché dans le contrat ;
- De préciser que cet avenant a une d'incidence financière et porte sur une modification non substantielle du marché.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

